

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2203

19 septembre 2011

SOMMAIRE

Accelya Holding (Luxembourg) S.A.	105738	Heimdall Sàrl	105721
Association Politiker.Lu	105742	HK Kichestudio S.à r.l.	105722
Canbridge Investissements S. à r.l.	105722	Holding Erre S.A.	105725
"C.A.P.S S.A." (Consulting in Aeronautics Products & Services)	105735	Huevo S.à r.l.	105713
Charles Street Capital S.A.	105721	IH International S.A.	105727
Chestnut 4 S.à r.l.	105714	IH International S.A.	105728
CIE Property S.à r.l.	105744	Immobilière de l'Europe S.A.	105728
Coditel S.à r.l.	105705	Immobilière du Square S.A.	105730
CURA Investment Corporation	105703	Immobilière du Square S.A.	105732
Deutsche Gesellschaft für Organisation Holding S.A.	105709	Immobilière Julien Vesque S.A.	105720
DiezTres13ink S.à r.l.	105698	Immorom. S.A.	105734
ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l.	105725	Internationale Maklergesellschaft Luxem- bourg S.à r.l.	105743
ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l.	105728	IRI Lux SA	105743
Eclipp L	105699	Isis I - Gilles Jacquet, S.C.S.	105731
Gevolux	105703	Isis III S.à r.l.	105727
GFA S.à r.l.	105708	Italia Snack s.à r.l.	105702
Global Investment Selection	105709	J.A.P. Rent S.à r.l.	105744
GNEB S.A.	105709	Jensen & Jensen Off Luxembourg S.A. ..	105744
Gras Savoye Willis Management Services S.A.	105710	KPI Retail Property 2 S.à r.l.	105727
Groengrond S.A.	105710	LCE Allemagne 1 S.à r.l.	105709
Groengrond S.A.	105710	Lepercq-Amcur, SICAV-FIS	105700
Happy Family I S.C.A.	105713	Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l. ..	105710
Harpon S.A.	105714	REF Poland 2012 Luxembourg S.à r.l. ...	105730
HBI Lux Propco A S.à r.l.	105720	SciCan Luxembourg S.à r.l.	105732
Hedland Holdings S.à r.l.	105721	Sequoia Participations	105711
Hedland Holdings S.à r.l.	105720	TalentBox S.A.	105724
		TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l. ...	105735
		Wata SA	105744

DiezTres13ink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schiffflange, 32, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 162.395.

STATUTS

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Daniel Roland EVEN, commerçant, demeurant à L-3871 Schiffflange, 32 rue de la Paix.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de tatioo/piercing, le commerce d'accessoires de manga et bande dessinée, de card games, boardgames avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «DiezTres13ink S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Schiffflange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Daniel Roland EVEN, prèdit.

2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-3871 Schifflange, 32 rue de la Paix.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Even, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2011. Relation: EAC/ 2011/ 8841. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- € 12.- €.

Le Receveur (signé): p.d Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105284/83.

(110120908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Eclipp L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 146.928.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Tenue à Luxembourg le 15 juillet 2011

En date du 15 juillet 2011, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Elle ratifie la décision du Conseil d'Administration du 15 octobre 2010 d'accepter la démission de Monsieur Nicolas FALLER de son poste de membre du conseil d'administration avec effet au 30 septembre 2010 et de procéder à son remplacement en nommant Mr Anthony FINAN avec adresse professionnelle 14 rue Bergère, F-75009 Paris, à la même date.

Le mandat de Monsieur Paul MESTAG ne sera pas renouvelé.

Elle ratifie la décision du Conseil d'Administration du 15 juin 2011 de procéder à la nomination de Monsieur Denis Gallet avec adresse professionnelle 55 rue du Progrès, B- 1210 Bruxelles.

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Marnix ARICKX et Madame Charlotte HAAS, tous 2 avec adresse professionnelle 55 rue du Progrès, B- 1210 Bruxelles.

- Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de Ernst & Young domiciliée 7 parc d'activité Syrdall, L- 5365 Munsbach.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 mars 2012.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ECLIPP L

Signature

Référence de publication: 2011108266/25.

(110122066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Lepercq-Amcur, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 151.232.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Lepercq-Amcur, SICAV-FIS (the "Company"), a Société Anonyme qualifying as a "Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé" having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 151 232, incorporated pursuant to a notarial deed dated 1 February 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 366 dated 19 February 2010.

The meeting is opened at 3.45 p.m. with Mrs Christine EVANS, private employee, with professional address at Luxembourg, in the Chair.

The Chairman appointed as Secretary of the meeting Mrs Annick BRAQUET, private employee, with professional address at Luxembourg.

The meeting appointed as Scrutineer of the meeting Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, with professional address at Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to act:

I. That the agenda of the meeting comprises the following items which require the intervention of a notary:

1. To approve the amendment of the date of the Annual General Meeting of the Shareholders from the second Monday of May each year to the third Monday of June each year.

2. To amend and restate Article 10 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the amendment which has been resolved upon pursuant to item 1 above and to delete the last part of the first sentence of Article 10 as follows:

“ **Art. 10.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday in June at 10.30 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of Shareholders or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class. Two or several classes may be treated as one single class if such classes are affected in the same way by the proposals requiring the approval of Shareholders of the relevant classes”.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That all the shares being registered shares, convening notices for the present extraordinary general meeting have been sent to all the shareholders by registered mail on 20 June 2011.

IV. It appears from the said attendance list, that 1,430,939.62 shares out of the 1,555,137.29 shares in circulation are represented at the present meeting.

V. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After approval of the foregoing, the general meeting, upon deliberation, took the following resolutions by 1,429,334.51 votes in favour:

First resolution

The general meeting resolves to change the date of the Annual General Meeting of the Company from the second Monday of May each year, to the third Monday of June each year.

Second Resolution

As a consequence of the preceding resolution and to delete the last part of the first sentence of Article 10 of the Articles of Incorporation, the general meeting resolves to amend Article 10 of the Articles of Incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 10.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday in June at 10.30 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of Shareholders or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class. Two or several classes may be treated as one single class if such classes are affected in the same way by the proposals requiring the approval of Shareholders of the relevant classes”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme qualifiée de "Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé" Lepercq-Amcur, SICAV-FIS, ayant son siège social au L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.232, constituée par acte notarié en date du 1^{er} février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 366 du 19 février 2010 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Madame Christine EVANS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire comporte les points suivants qui requièrent l'intervention d'un notaire:

1. Approuver la modification de la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société du deuxième lundi du mois de mai au troisième lundi du mois de juin de chaque année.

2. Modifier l'article 10 des Statuts de la Société dans le but de refléter la modification qui a été décidée en conformité avec le point 1 qui précède et de supprimer la fin de la première phrase de l'article 10, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le prochain jour ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des Actionnaires ou assemblées de classe pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation y relatifs. Des assemblées de classes peuvent être tenues afin de décider sur toute matière concernant exclusivement cette classe. Deux ou plusieurs classes peuvent être traitées comme une seule classe si ces classes sont touchées de la même manière par les propositions requérant le consentement des Actionnaires des classes concernées.”

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront également annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants.

III. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale a été convoquée par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires en date du 20 juin 2011.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que 1.430.939,62 actions sur les 1.555.137,29 actions en circulation sont représentées à la présente assemblée.

V. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes par 1.429.334,51 voix votant pour:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société du deuxième lundi du mois de mai au troisième lundi du mois de juin de chaque année.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède et afin de supprimer la fin de la première phrase de l'article 10 des statuts, l'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le prochain jour ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des Actionnaires ou assemblées de classe pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation y relatifs. Des assemblées de classes peuvent être tenues afin de décider sur toute matière concernant exclusivement cette classe. Deux ou plusieurs classes peuvent être traitées comme une seule classe si ces classes sont touchées de la même manière par les propositions requérant le consentement des Actionnaires des classes concernées.”

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise et suivi par une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. EVANS, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30098. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104286/148.

(110119643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Italia Snack s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 107.889.

Assemblée générale extraordinaire au 21 juillet 2011

Les soussignés, Madame Fernanda Maria OLIVEIRA MARTINS et Monsieur TRINTA LOPES Amilcar seuls associés de la société ITALIASNACK S. à r. l. ont pris à ce jour les décisions suivantes:

1 - L'assemblée accepte la démission en tant que gérant administratif de, Monsieur Vedat Klisurica, demeurant à L-9207 Diekirch, 6, rue des Artisans.

2- L'assemblée transfert son siège social au 48, Esplanade, L-9227 DIEKIRCH.

Diekirch, le 21 juillet 2011.

Fernanda Maria OLIVEIRA MARTINS / Amilcar TRINTA LOPES.

Référence de publication: 2011105400/14.

(110120365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Gevolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 123.693.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105366/9.

(110120800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

CURA Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.921.200,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 113.437.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of July.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CURA Beteiligungsgesellschaft Türkei m.b.H., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, registered with the Trade Register at the local court of Hamburg under number HRB 91602,

here represented by Mr José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, by virtue of a power of attorney dated 4 July 2011,

in its capacity as sole shareholder of Cura Investment Corporation, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.437, incorporated on 10 January 2006 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 727, on 10 April 2006. The articles of association have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 14 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2628, on 1st December 2010. (the Company).

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. CURA Beteiligungsgesellschaft Türkei m.b.H. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Sole Shareholder takes the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and to subsequently amend article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

...”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Contern, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des vorstehenden Textes:

Am vierten Tag des Monats Juli im Jahre zweitausendelf,

ist vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

die CURA Beteiligungsgesellschaft Türkei m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 91602,

hier vertreten durch José María Ortiz, Wirtschaftswissenschaftler, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 4. Juli 2011 erteilt wurde,

in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Investment Corporation S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Guillaume Kroll, in L-1882 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 113.437, gegründet durch die Urkunde von Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg vom 10. Januar 2006, welche am 10. April 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 727, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer Urkunde von Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sanem am 14. Oktober 2010 geändert, welche am 1. Dezember 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2628, veröffentlicht wurde, (die Gesellschaft).

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. CURA Beteiligungsgesellschaft Türkei m.b.H. ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die Alleingesellschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Alleingesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt den eingetragenen Gesellschaftssitz der Gesellschaft in die 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern zu verlegen und demzufolge Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

...“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Contern aufgenommen.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen wurde, wurde dieses von dieser erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.M. Ortiz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 13 juillet 2011. Relation: RED/2011/1434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 14. Juli 2011.

Référence de publication: 2011109950/99.

(110125825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Coditel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.066.600,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.067.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Coditel Brabant SPRL, a private limited liability company (société privée à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 26, rue de Deux Eglises, B-1000 Brussels, Belgium, registered with the register of legal entities (Brussels) under number 403.107.452 (the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of "Coditel S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger on 8 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 27 January 2007, number 62, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.067 (the "Company").

II. That the 41,240 (forty-one thousand two hundred forty) shares of a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 8,035,600.- (eight million thirty-five thousand six hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 1,031,000.- (one million thirty-one thousand Euro) to EUR 9,066,600.- (nine million sixty-six thousand six hundred Euro) by the issue of 321,424 (three hundred twenty-one thousand four hundred twenty-four) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, subject to the payment of a global share premium of EUR 72,320,369 (seventy-two million three hundred twenty thousand three hundred sixty-nine Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by Coditel Brabant SPRL, of the new shares by way of a contribution in cash;

4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 8,035,600.- (eight million thirty-five thousand six hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 1,031,000.- (one million thirty-one thousand Euro) to EUR 9,066,600.- (nine million sixty-six thousand six hundred Euro) by the issue of 321,424 (three hundred twenty-one thousand four hundred twenty-four) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium of EUR 72,320,369 (seventy-two million three hundred twenty thousand three hundred sixty-nine Euro) (the “Share Premium”).

The New Shares will be subscribed and paid-up and the Share Premium will be paid by the Contributor through a contribution in cash by the Contributor amounting to EUR 80,355,969 (eighty million three hundred fifty-five thousand nine hundred sixty-nine Euro).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and the payment of the Share Premium by the contribution in cash of an amount of EUR 80,355,969 (eighty million three hundred fifty-five thousand nine hundred sixty-nine Euro) (the “Contribution”).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, by virtue of the proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in cash.

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 80,355,969 (eighty million three hundred fifty-five thousand nine hundred sixty-nine Euro) is now at the disposal of the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds all the 362,664 (three hundred sixty-two thousand six hundred sixty-four) of its shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 5, paragraph 1 of the Company’s articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at nine million sixty-six thousand six hundred Euro (EUR 9,066,600.-) represented by three hundred sixty-two thousand six hundred sixty-four (362,664) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Coditel Barbant SPRL, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit belge, ayant son siège social sis au 26, rue de Deux Eglises, B-1000 Bruxelles, Belgique, immatriculée auprès du register of legal entities (Bruxelles) sous le numéro 403.107.452 (l'«Apporteur»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de «Coditel S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notariée reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 janvier 2007 numéro 62, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.067 (la «Société»).

II – Que les 41.240 (quarante et un mille deux cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 8.035.600 EUR (huit millions trente-cinq mille six cent Euro) afin de le porter de son montant actuel de 1.031.000 EUR (un million trente et un mille Euro) à 9.066.600 EUR (neuf millions soixante-six mille six cent Euro) par l'émission de 321.424 (trois cent vingt et un mille quatre cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 72.320.369 EUR (soixante-douze millions trois cent vingt mille trois cent soixante-neuf Euro), le tout devant être payé au moyen d'un apport en numéraire;
 3. Souscription et paiement par Coditel Brabant SPRL des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en numéraire;
 4. Modification du première paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital;
- et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 8.035.600 EUR (huit millions trente-cinq mille six cent Euro), afin de le porter de son montant actuel de 1.031.000 EUR (un million trente et un mille Euro) à 9.066.600 EUR (neuf millions soixante-six mille six cent Euro), par l'émission de 321.424 (trois cent vingt et un mille quatre cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 72.320.369 EUR (soixante-douze millions trois cent vingt mille trois cent soixante-neuf Euro) (la «Prime d'Emission»).

La souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur paiement ainsi que celui de la Prime d'Emission seront effectuées par l'Apporteur par voie d'un apport en numéraire par l'Apporteur d'un montant de 80.355.969 EUR (quatre-vingt millions trois cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-neuf Euro).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'un apport en numéraire d'un montant de 80.355.969 EUR (quatre-vingt millions trois cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-neuf Euro) (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie d'un apport en numéraire.

La preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, de sorte que le montant de 80.355.969 EUR (quatre-vingt millions trois cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-neuf Euro) est désormais à la disposition de la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et du paiement complet de l'Apport, l'associé unique détient la totalité des 362.664 (trois cent soixante-deux mille six cent soixante-quatre) parts sociales.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessous, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et de l'Apport qui a été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à neuf millions soixante-six mille six cent Euro (9.066.600 EUR), représenté par trois cent soixante-deux mille six cent soixante-quatre (362.664) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25 EUR) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9133. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011102501/186.

(110117495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

GFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.464.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 26 juillet 2011 que:

Dorothee Goertz, 13, Piroska utca, H-1016 Budapest a transféré deux cents cinquante parts sociales (250) à Gabor Goertz, 13, Piroska utca, H-1016 Budapest.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011105367/15.

(110120786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

LCE Allemagne 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.731.

—
EXTRAIT

En date du 25 juillet 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission d'Eric Pivin comme gérant B de la société avec effet au 26 Juillet 2011;
- Nomination au poste de gérant B de M. Arno Welskopf, né le 24 février 1975 à Preetz (Allemagne) et avec adresse privée au 7 A Drachensestr, 81373 München (Allemagne) avec effet au 26 juillet 2011 et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105448/15.

(110120829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Global Investment Selection, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 55.736.

—
Extrait complémentaire pour le dépôt L110114548 du 18 juillet 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 20 avril 2011 a décidé de ne pas renouveler le mandat des personnes suivantes:

Monsieur Alfredo PIACENTINI, administrateur

Monsieur Pierluigi VALENTINO, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

GLOBAL INVESTMENT SELECTION

Signature

Référence de publication: 2011105368/16.

(110120061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

GNEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4164 Esch-sur-Alzette, 8, Kleesgrändchen.

R.C.S. Luxembourg B 72.594.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011105369/13.

(110121040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

D.G.O.H., Deutsche Gesellschaft für Organisation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.220.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des actionnaires de la société tenue en date du 29 juillet 2011 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR ORGANISATION HOLDING S.A. tenue en date du 29 juillet 2011 au siège social de la Société que:

«*Première résolution:*

L'Assemblée prend note de la lettre de démission datée du 22 juillet 2011 avec effet immédiat de Monsieur Christophe MASUCCIO en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société et l'accepte.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Christophe MASUCCIO, administrateur démissionnaire, Monsieur Guillaume WINCKEL, de nationalité française, né le 12 avril 1983 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts avec effet au 22 juillet 2011.

En application de l'article 52 de la Loi de 1915, Monsieur Guillaume WINCKEL achèvera le mandat de son prédécesseur.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011108693/25.

(110124971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Gras Savoye Willis Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.151.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62257 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105371/10.

(110120376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Groengrond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105373/9.

(110120933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Groengrond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105374/9.

(110120934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.000.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 158.983.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 27 juin 2011

En date du 27 juin 2011, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Madame Galya Mezentsseva en tant que gérant de classe A de la société avec effet au 20 juin 2011.

De nommer Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil en Belgique, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en tant que gérant de classe A de la société avec effet au 20 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

De nommer Monsieur Philip John Albert, né le 19 juillet 1965 à Iowa aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 4524 St Andrews CT Blaine, MN 55449, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de classe B de la société avec effet au 8 juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Mademoiselle Christel Damaso
Monsieur Philippe van den Avenne

Gérants de classe B:

Monsieur Gary L. Ellis
Monsieur Philip John Albert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107899/26.

(110123400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Sequoia Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 162.303.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le premier juillet

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- La société "MAZE" Sàrl, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.554 et représentée par son gérant unique Monsieur Benoit de BIEN.

Ici représentée par Madame Teresa Conde Munoz avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, en vertu de procuration donnée le 30 juin 2011.

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SEQUOIA PARTICIPATIONS".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels et de licences y rattachées.

La société peut également prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

"MAZE" Sàrl	100
Total des parts:	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise. Article 12: Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée,

La société "SEREN" Sàrl, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110588 et représentée par Monsieur Benoit de BIEN.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Conde Munoz, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 juillet 2011 - WIL/2011/522 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 13 juillet 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011104753/113.

(110118200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Happy Family I S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.121.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105376/10.

(110120819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Huevo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.892,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.671.

EXTRAIT

En date du 31 mai 2011, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé de renouveler le mandat des gérants:

- Madame Sylvie Reisen
- Monsieur Damien Pierre Demonchy

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Huevo S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011105377/19.

(110119990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Harpon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.568.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 juillet 2011

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Pascal D. BRUGGER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 118, rue du Rhône, CH - 1204 Genève, Suisse, Président;
- Madame Domenica PANTANO-LIN, comptable, demeurant à Jordil, CH -1261 Longirod, Suisse;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105379/20.

(110120324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Chestnut 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.558.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of May.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRE/Chestnut Topco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, not yet registered with the Luxembourg trade and companies,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on May 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of “Chestnut 4 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice

will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The 750 shares have been subscribed by BRE/Chestnut Topco II S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 5 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 151600, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BRE/Chestnut Topco II S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et pas encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Mlle Carole Noblet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 20 mai 2011.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Chestnut 4 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15,000.) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales, d'une valeur de vingt livres sterling (GBP 20.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s). Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux termes et conditions prévus par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les sept cents cinquante (750) parts sociales ont été souscrites par BRE/Chestnut Topco II S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15,000.-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. BRE/Management 5 S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151600, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mai 2011. Relation: EAC/2011/6942. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011109908/302.

(110126437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

HBI Lux Propco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.550.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique GPT UK Limited, ayant son siège social au Fairfax House, 15 Fulwood Place, GB-WC1V 6AY Londres, Royaume-Uni, de la société HBI Lux Propco A S.à r.l. en date du 22 juillet 2011 que:

- Mesdames Laetitia Ambrosi et Claudine Schinker ont démissionné de leur fonction en tant que gérant de ladite société avec effet immédiat au 30 Juin 2011; et que,

- Mesdames Fatiha Wagner, Manager, née le 17 décembre 1975 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et Anna Przybylska, Manager, née le 1^{er} août 1977, Gdank, Pologne, et demeurant professionnellement 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg ont été nommées gérantes de la société avec effet immédiat au 1^{er} juillet 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105380/19.

(110120811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Hedland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.912.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105381/10.

(110120091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Immobilière Julien Vesque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 120.879.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2011

Les actionnaires de la société IMMOBILIERE JULIEN VESQUE S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu D'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2011, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats de:

- Monsieur Jean-Claude WAUTERS, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (B), le 12 février 1957, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 25, rue de Wecker (administrateur + Président du conseil d'administration)

- Madame Fernande MAGALHAES, employée privée, née à Longwy (F), le 4 juin 1970, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 57, rue d'Alsace (administrateur)

- Monsieur Gilles KLEIN, employé privé, né à Thionville (F), le 9 juillet 1966, demeurant à F-57700 Hayange le Konacker, 32, Hameau des 3 Sources (administrateur)

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108803/25.

(110124498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Hedland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.912.

—
EXTRAIT

- Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 09/06/2008 que le Régime de signature statutaire s'applique à tous les membres du Conseil de gérance qui se compose comme suit:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen.

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fes (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen.

* Monsieur Jacek WYSOCKI, administrateur de société, né le 16 juin 1956 à Warszawa (Pologne), demeurant ul. Gebicka 4/4 03-126 Warszawa, Pologne.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011105382/18.

(110120687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Heimdall Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 133.117.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105383/9.

(110120270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Charles Street Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 74.450.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 mai 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- A été élu aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, né le 18/12/1970 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née le 14/01/1951 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

* Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de société, né le 09/10/1959 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née le 14/01/1951 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, est confirmé pour une durée indéterminée.

- A été réélue au poste de Commissaire:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, «Le Dôme» Espace Pétrusse – 2, Avenue Charles de Gaulle.

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011109936/27.

(110126611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

HK Kichestudio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée J.W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 108.047.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Horst KANDELS / Alexandra REUTER-SCHAAF.

Référence de publication: 2011105385/10.

(110120258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Canbridge Investissements S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.355.

—

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Global Quality Investment S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Canbridge Investissements S. à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

La comparante a souscrit les parts sociales et les a libérées intégralement de la manière suivante:

Global Quality Investment S.à r.l., prédésignée, cent parts sociales	100
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

105724

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, né à Wilrijk le 17 décembre 1951, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CLAESSENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31197. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104017/105.

(110119758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

TalentBox S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.044.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 31 mai 2011 et autre communication

L'assemblée accepte la démission de Madame Catherine Drissens, née le 27 septembre 1982 à Auvélais (Belgique), demeurant au 105, Grand-Rue, B-6747 Châtillon (Belgique), du poste d'administrateur et du poste d'administrateur délégué.

L'assemblée décide de nommer les sociétés:

- Bolero Invest S.A., R.C.S B152.039

- CommCerto S.A., R.C.S B152.040

- et People Invest S.A., R.C.S B152.028

ayant toutes 3 leur siège social au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen et dûment représentées par leur administrateur, M. Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy et demeurant professionnellement 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, au poste d'administrateurs de la Société. M. Alain Peigneux est le représentant permanent des 3 administrateurs ainsi nommés. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Il est en outre noté que le commissaire aux comptes Audit Conseil Services S.à r.l. a comme nouvelle adresse professionnelle: 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen. Le commissaire aux comptes est enregistré auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 142.685.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011109016/25.

(110125294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Holding Erre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.686.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011105387/13.

(110120104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.362.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B, an investment company with fixed capital (société d'investissement à capital fixe) organized as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) in the form of a limited partnership (société en commandite simple), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.654, represented by its managing general partner ECE European Prime Shopping Centre GP Fund B, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.548,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney dated 14 June 2011,

in its capacity as sole shareholder of ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.362, incorporated on 28 December 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 732 of 15 April 2011 (the Company). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Sole Shareholder takes the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and to subsequently amend article 2 paragraph 2.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 2. Registered office. Paragraph 2.1.

“2.1. The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Contern, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des Vorstehenden Textes

Am sechzehnten Tag des Monats Juni im Jahre zweitausendelf, 2

ist vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

die ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B, eine Investmentgesellschaft mit fixem Kapital (société d'investissement à capital fixe) organisiert als spezialisierter Investmentfonds (fonds d'investissement spécialisé) in Form einer Kommanditgesellschaft (société en commandite simple), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 157.654, vertreten durch ihre geschäftsführende Komplementärin die ECE European Prime Shopping Centre GP Fund B, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 157.548,

hier vertreten durch José María Ortiz, Wirtschaftswissenschaftler, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 14 Juni 2011 erteilt wurde,

in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin der ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle in L-1653 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 158.362, gegründet durch die Urkunde von Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg vom 28. Dezember 2010, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 732 von 15. April 2011 (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B ist Alleingeschafterin der Gesellschaft (die Alleingeschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Alleingeschafterin fasst folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt den eingetragenen Gesellschaftssitz der Gesellschaft in die 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern zu verlegen und demzufolge Artikel 2 Absatz 2.1. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

Art. 2. Gesellschaftssitz. Absatz 2.1.

„2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Contern aufgenommen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, wurde dieses von diesen erschienenen Personen und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.M. Ortiz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 22. Juni 2011.

Référence de publication: 2011101845/106.

(110116604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Isis III S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011105389/11.

(110120452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

Les comptes annuels consolidés au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011105391/12.

(110120843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

KPI Retail Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.113.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 30 juin 2011

Par les résolutions du 30 juin 2011, les associés de la société ont décidé:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée KPI Retail Property 2 S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires;

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105424/20.

(110121089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011105392/11.

(110120844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Immobilière de l'Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.207.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 62296 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105393/10.

(110120486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.363.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of June.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C, an investment company with fixed capital (société d'investissement à capital fixe) organized as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) in the form of a limited partnership (société en commandite simple), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.655, represented by its managing general partner ECE European Prime Shopping Centre GP Fund C, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.510,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney dated 14 June 2011,

in its capacity as sole shareholder of ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.363, incorporated on 28 December 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 811 of 26 April 2011 (the Company). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Sole Shareholder takes the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and to subsequently amend article 2 paragraph 2.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 2. Registered office. Paragraph 2.1.

“2.1. The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Contern, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des Vorstehenden Textes

Am sechzehnten Tag des Monats Juni im Jahre zweitausendelf, 2

ist vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

die ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C, eine Investmentgesellschaft mit fixem Kapital (société d'investissement à capital fixe) organisiert als spezialisierter Investmentfonds (fonds d'investissement spécialisé) in Form einer Kommanditgesellschaft (société en commandite simple), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle. L-1653 Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 157.655, vertreten durch ihre geschäftsführende Komplementärin die ECE European Prime Shopping Centre GP Fund C, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 157.510,

hier vertreten durch José María Ortiz, Wirtschaftswissenschaftler, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 14 Juni 2011 erteilt wurde,

in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin der ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle in L-1653 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 158.363, gegründet durch die Urkunde von Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg vom 28. Dezember 2010, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 811 von 26. April 2011 (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C ist Alleingeschafterin der Gesellschaft (die Alleingeschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Alleingeschafterin fasst folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt den eingetragenen Gesellschaftssitz der Gesellschaft in die 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern zu verlegen und demzufolge Artikel 2 Absatz 2.1. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

Art. 2. Gesellschaftssitz. Absatz 2.1.

„2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Contern aufgenommen.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelesen wurde, wurde dieses von dieser erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.M. Ortiz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 22. Juni 2011.

Référence de publication: 2011101846/107.

(110116608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

REF Poland 2012 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.808.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 juillet 2011

L'associé unique a accepté les démissions avec effet au 8 juin 2011 de Mme. Marie-Sibylle Wolf et avec effet au 8 juillet 2011 de M. Andreas Demmel et a nommé en remplacement, avec effet au 8 juillet 2011 et pour une durée indéterminée, M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, et pour une durée indéterminée, M. Christophe Munsch, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 22 mars 1965 à Strasbourg, France.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. John Renouf,

M. Pierre Unternahrer

M. Simon Barnes, et

M. Christophe Munsch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011105756/23.

(110119998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Immobilière du Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.996.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} juillet 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- A été élu aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, né le 18/12/1970 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011105394/16.

(110120702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Isis I - Gilles Jacquet, S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 302.429,96.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.940.

Par résolutions écrites du 28 juin 2011, les associés de la Société ont décidé de l'augmentation du capital social de la Société et de la modification des statuts de la Société de la manière suivante:

« Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à 302.429,96 EUR (trois cent deux mille quatre cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-seize cents) représenté par 30.242.996 (trente millions deux cent quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-seize) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent) chacune, divisées en 1 (une) part sociale de commandité (la «Part Sociale de Commandité») et 30.242.995 (trente millions deux cent quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de commanditaire divisées en 4 (quatre) catégories comprenant:

28.571.800 (vingt-huit millions cinq cent soixante et onze mille huit cents) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie A»);

601.860 (six cent un mille huit cent soixante) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie B»);

987.639 (neuf cent quatre-vingt sept mille six cent trente-neuf) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie C»);

81.696 (quatre-vingt un mille six cent quatre-vingt-seize) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie D»);

et ensemble les «Parts Sociales de Commanditaires».

Aucun montant apporté en contrepartie de l'émission de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie A n'a été apporté en tant que prime d'émission. Des montants apportés en contrepartie de l'émission de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie B, de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie C et de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie D, 0.99 EUR (quatre-vingt dix-neuf cents) ont été apportés en tant que prime d'émission attachée à ces parts sociales de commanditaire.

Le capital pourra être modifié à tout moment par décision prise par l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Les parts sociales de la Société seront libérées au moment, en proportion et selon les modalités décidés par l'assemblée générale des associés, ou le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant, à condition qu'elles aient été entièrement libérées dans une période de 5 (cinq) années suivant leur émission.

Les droits financiers attachés à chacune des Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie A sont liés aux produits que la Société reçoit d'une combinaison de certaines Parts Sociales Ordinaires SPF et Parts Sociales Préférentielles SPF.

Le détenteur de la Part Sociale de Commandité a droit à un montant égal aux produits que la Société reçoit d' 1 (une) Part Sociale Préférentielle SPF.

Chaque détenteur de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie A reçoit, en proportion du nombre de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie A qu'il détient, un montant égal aux produit reçus par la Société (i) de 14.294% des Parts Sociales Préférentielles SPF attribuées aux détenteurs de Parts Sociales de Commanditaire uniquement, et (ii) de 777.600 (sept cent soixante-dix-sept mille six cents) Parts Sociales Ordinaires SPF.

Chaque détenteur de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie B reçoit, en proportion du nombre de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie B qu'il détient, un montant égal aux produit reçus par la Société (i) de 30.833% des Parts Sociales Préférentielles SPF attribuées aux détenteurs de Parts Sociales de Commanditaire uniquement, et (ii) de 233.400 (deux cent trente-trois mille quatre cents) Parts Sociales Ordinaires SPF.

Chaque détenteur de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie C reçoit, en proportion du nombre de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie C qu'il détient, un montant égal aux produit reçus par la Société (i) de 50.699% des Parts Sociales Préférentielles SPF attribuées aux détenteurs de Parts Sociales de Commanditaire uniquement, et (ii) de 183.300 (cent quatre-vingt trois mille trois cents) Parts Sociales Ordinaires SPF.

Chaque détenteur de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie D reçoit, en proportion du nombre de Parts Sociales de Commanditaire de Catégorie D qu'il détient, un montant égal aux produit reçus par la Société (i) de 4.174% des Parts Sociales Préférentielles SPF attribuées aux détenteurs de Parts Sociales de Commanditaire uniquement, et (ii) de 55.700 (cinquante-cinq mille sept cents) Parts Sociales Ordinaires SPF».

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'actionariat de la Société se compose comme suit:

- Gilles Jacquet, gérant de sociétés, ayant son adresse professionnelle sise au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg: 1 part sociale de commandité;
- Gerben Willems, gérant de sociétés, demeurant à Ferdinand Bollaan 16,1412 HR Naarden, Pays-Bas: 8.536.242 parts sociales de commanditaire de catégorie A;
- Stichting Administratiekantoor Kids BBQ avec adresse sise à à Ferdinand Bollaan 16,1412 HR Naarden, Pays-Bas: 4.268.121 parts sociales de commanditaire de catégorie A;
- Walter Joan ten Hoor, gérant de sociétés, demeurant à Heinezestraat 19-1, 1071, Amsterdam, Pays-Bas: 11.523.927 parts sociales de commanditaire de catégorie A;
- Stichting Administratiekantoor Domi, avec adresse sise à Heinezestraat 19-1, 1071, Amsterdam, Pays-Bas: 1.280.436 parts sociales de commanditaire de catégorie A;
- Michael Jochen Julius Steenhuis, gérant de sociétés, demeurant à Luenten Nork 106, D-48691 Vreden, Allemagne: 2.963.074 parts sociales de commanditaire de catégorie A;
- Lodewijk Pierre Patrick Paardenkooper, gérant de sociétés, demeurant à Hoofdgracht 27, 1411 LA Naarden, Pays-Bas: 300.930 parts sociales de commanditaire de catégorie B;
- Cornelius Antonius Ruijgrok, gérant de sociétés, demeurant à Energiestraat 27 E, 1411 AR Naarden: 300.930 parts sociales de commanditaire de catégorie B;
- Jan Peter Schmittmann, gérant de sociétés, demeurant à Hoog Hoefloo 34, 1251 BD Laren NH, Pays-Bas: 164.606 parts sociales de commanditaire de catégorie C;
- Robert Theo Jozef Charlier, gérant de société, demeurant à Prins Frederiklaan 5, 4835 LD Breda, Pays-Bas: 164.606 parts sociales de commanditaire de catégorie C;
- Rolf Smit, gérant de sociétés, demeurant à Breitnerweg 10, 2102 AH Heemstede, Pays-Bas: 164.606 parts sociales de commanditaire de catégorie C;
- Paulus van den Hoek, avocat, demeurant à Drift 21, 1251 CB Laren NH, Pays-Bas: 493.821 parts sociales de commanditaire de catégorie C; et
- Werner Bernardus Johannes Krabbe, gérant de sociétés, demeurant à De Genestetlaan 8, 3743 HK Baarn, Pays-Bas: 81.696 parts sociales de commanditaire de catégorie D.

Référence de publication: 2011109728/82.

(110124132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Immobilière du Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105395/10.

(110120704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

SciCan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.890.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Arthur Zwingenberger, with address at Seeburgstraße 66, CH-6006 Luzern, Switzerland, here represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy, after being signed "ne varietur" by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company (Société à responsabilité limitée) "SciCan Luxembourg S.à r.l.", established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.890 has been incorporated by deed dated December 28, 2006 and enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg) as published in the 'Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations' dated August 18, 2007 under number 1748, (hereafter the "Company").

- That the share capital of the Company amounts to fifteen thousand one hundred fifty euro (15,150.- EUR) represented by six hundred six (606) shares with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR), each fully paid up.

- That the appearing party is the Single Shareholder of the Company, representing 100% of the share capital (hereafter the "Single Shareholder").

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Change of the object of the Company and subsequent amendment of article 2 of the articles of association;
2. Miscellaneous.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the object of the Company.

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company by inserting a new paragraph 3. The former paragraph 3 will become paragraph 4 and the former paragraph 4 will become paragraph 5. Article 2 shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil onze, le douze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Arthur Zwingenberger, avec adresse au Seeburgstraße 66, 6006 Luzerne, Suisse dûment représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par toutes les comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée, «SciCan Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 123.890, a été constituée suivant acte reçu en date du 28 décembre 2006 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxem-

bourg (Grand-Duché de Luxembourg), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 aout 2007, sous le numéro 1748 (ci-après la «Société»).

- Que le capital social de la Société s'élève à quinze mille cent cinquante euros (15.150,- EUR) représenté par six cent six (606) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que le comparant est l'Associée Unique de la Société, représentant 100% du capital social (ci-après le «Associé Unique»).

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social des statuts de la Société et modifications subséquentes des statuts;
2. Divers.

Unique résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le changement de l'objet social de la Société.

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société par insertion d'un nouveau paragraphe 3. L'ancien paragraphe 3 deviendra paragraphe 4 et l'ancien paragraphe 4 deviendra paragraphe 5. L'article 2 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra accorder tout concours (par voie des prêts, avances, garanties, nantissements, gages, suretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille deux cents Euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. LAC/2011/32333. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102839/112.

(110117217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Immorom. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.829.

—
EXTRAIT

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société avec effet immédiat.
Sofirom s.à.r.l.

18 rue de Bigonville
L-8832 Rombach
R.C.S. Luxembourg B-104.680
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

SOFIROM SARL

Référence de publication: 2011105397/16.

(110120660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

"C.A.P.S S.A." (Consulting in Aeronautics Products & Services), Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 129.719.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 juillet 2011

Lors de l'Ass

les actionnaires décident, à l'unanimité:

Révocations des deux administrateurs:

- Monsieur AUDIBERT Romuald , demeurant à 1 allée Maryse Bastié à F-95170-Taverny.
- Monsieur GIMENEZ Alonzo , demeurant à 4 rue du Moulin à F-95130-Franconville

Nominations en remplacement:

- Monsieur Pierre-Marc DREYFUS, Chef d'entreprise, né à F-69000-Lyon le 01.01.1965 demeurant 30 rue du Chevalier Bayard à F-69-Chazay-d'Azergues
- Monsieur Dieter KUNDLER, né le 10/10/1940 à D-Schweinfurt, demeurant à 37 rue Emmanuel Servais à L-7565-Mersch

Les 3 membres du conseil d'administration sont à présent:

- Monsieur Pierre-Marc DREYFUS, demeurant 30 rue du Chevalier Bayard à F-69480-Chazayd'Azergues
- Monsieur Dieter KUNDLER, demeurant à 37 rue Emmanuel Servais à L-7565-Mersch
- Monsieur EDERY Eric, demeurant 23, rue du Louvre 75001 Paris.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront sont à durées indéterminées.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011109791/24.

(110125545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.941.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Nuala DOYLE, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the board of managers (the "Board of Managers") of "TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l." on 31 May 2011 (the "Board Resolutions"), after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will be annexed to this document to be filed together with the registration authorities, declared and required the notary to record that:

I. - The company "TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l." is a private limited liability company, société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.941, incorporated by deed of the undersigned notary, on 25 October 2010 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C number 5 of 3 January 2011 (the "Company"), whose articles have been modified several times and the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 11 May 2011 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

II. - According to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the subscribed share capital of the Company is set at ninety-four thousand five hundred and ten USD (USD 94,510) divided into one thousand four hundred and fifty (1,450) Class A Shares (as defined below), eight thousand (8,000) Class B Shares (as defined below) and one (1) Class D Share (as defined).

The Board of Managers is authorised pursuant to article 5 of such articles of incorporation to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital. The Company has an authorised share capital of three billion one hundred million and ten USD (USD 3,100,000,010) represented by two hundred million (200,000,000) ordinary class A shares having a nominal value of ten USD (USD 10) each (the "Class A Shares") one hundred million (100,000,000) convertible preferred class B shares having a nominal value of ten USD (USD 10) each (the "Class B Shares"), ten million (10,000,000) redeemable class C shares having a nominal value of ten USD (USD 10) each (the "Class C Shares") and one (1) preferred class D share (the "Class D Share").

The Board of Managers is authorised and appointed for a period of five years from publication of the last amendment of the articles to increase from time to time subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, provided however that any issuance of new shares to a non-shareholder requires the prior approval of shareholders representing three-quarters of the share capital. The new shares with or without share premium may be paid up in cash or by contribution-in-kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend the articles in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III.- Following receipt by the Company of the sum of one million one hundred and thirty thousand USD (USD 1,130,000) and based on the Board Resolutions having resolved on the capital increase referred to below and recording the subscription by the subscriber of the new shares listed below and issued under that capital increase, the person appearing, acting by virtue of the documents mentioned above, asked the notary to record the increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand one hundred and thirty USD (USD 1,130) to bring it from its present amount of ninety-four thousand five hundred and ten USD (USD 94,510) to ninety-five thousand six hundred and forty USD (USD 95,640) by the issue of one hundred and thirteen (113) new Class A Shares having a nominal value of ten USD (USD 10) and a share premium of nine thousand nine hundred and ninety USD (USD 9,990) each. The new Class A Shares were issued to Global Cement Investment S.A..

Evidence of the aforementioned payment in the amount of one million one hundred and thirty thousand USD (USD 1,130,000) for the newly issued shares including the share premium has been given to the Company.

IV.- According to the powers granted to the Board of Managers by article 5 of the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Board of Managers as mentioned in this deed and as further set out in the Board Resolutions, the first sentence of article 5 of the articles of incorporation shall be amended to be worded as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at ninety-five thousand six hundred and forty USD (USD 95,640) divided into one thousand five hundred and sixty-three (1,563) Class A Shares (as defined below), eight thousand Class B Shares (as defined below) and one Class D Share (as defined below)."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version of the above text:

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Nuala DOYLE, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») de «TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l.» en date du 31 mai 2011 (les «Résolutions»), après avoir été signés ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société «TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l.» est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.941, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, numéro 5 du 3 janvier 2011 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mai 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations.

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société, le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-quatorze mille cinq cent et dix USD (USD 94.510) divisé en mille quatre cent cinquante (1.450) Parts Sociales de Classe A (tel que défini ci-dessous), huit mille (8.000) Parts Sociales de Classe B (tel que défini ci-dessous) et une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini ci-dessous).

Le Conseil de Gérance est autorisé aux termes de l'article 5 des statuts à augmenter le capital de la société dans les limites du capital autorisé. La société a un capital social autorisé de trois milliards cent millions et dix USD (USD 3.100.000.010), représenté par deux cents millions (200.000.000) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de dix USD (USD 10) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»), cent millions (100.000.000) parts sociales privilégiées convertibles de classe B ayant une valeur nominale de dix USD (USD 10) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»), dix millions (10.000.000) parts sociales rachetables de classe C ayant une valeur nominale de dix USD (USD 10) chacune (les «Parts Sociales de Classe C») et une (1) parts sociales privilégiée de Classe D ayant une valeur nominale de dix USD (USD 10) (la «Part Sociale de Classe D»).

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour une période de cinq années à compter de la date de la publication de la dernière modification des statuts à augmenter de temps en temps, le capital social souscrit de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission des nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, à condition toutefois que toute émission de nouvelles parts sociales à une non-associé requiert l'approbation préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission peut être libérer par voie de versements en espèces ou par apport en nature de titres ou d'autres actifs, dans le respect des conditions prévues par la loi luxembourgeoise, et à condition que ces titres ou autres actifs soient conformes à l'investissement objectifs et la stratégie de la société.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier les statuts afin de constater cette modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III. - À la suite de la réception de la somme de un million cent trente mille USD (USD 1.130.000) le comparant, agissant en vertu des Résolutions ayant approuvé l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus et enregistré la souscription par le souscripteur des nouvelles parts sociales énumérées ci-dessus et émises en vertu de cette augmentation de capital, demande au notaire d'acter l'augmentation de capital de la Société d'un montant de mille cent trente USD (USD 1.130) aux fins de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille cinq cent et dix USD (USD 94.510) à quatre-vingt-quinze mille six cent quarante USD (95.640), par l'émission de cent treize (113) nouvelles Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale dix USD (USD 10) avec une prime d'émission de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix USD (USD 9.990) chacune. Les nouvelles Parts Sociales de Classe A ont été émises à Global Cement Investment S.A..

La preuve du paiement de la somme un million cent trente mille USD (USD 1.130.000) pour les parts sociales nouvelles incluant la prime d'émission a été fournie à la Société.

IV.- Conformément à l'autorisation conférée au Conseil de Gérance par l'article 5 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le Conseil de Gérance mentionnée ci-dessus et comme expliqué dans les Résolutions, le premier alinéa de l'article 5 des statuts doivent être modifiés pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-quinze mille six cent quarante USD (USD 95.640) divisé en mille cinq cent soixante-trois (1.563) Parts Sociales de Classe A (tel que défini ci-dessous), huit mille (8.000) Parts Sociales de Classe B (tel que défini ci-dessous) et une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini ci-dessous).»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Doyle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9135. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011111171/141.

(110126775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Accelya Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.787.

In the year two thousand and eleven, on the first day of July,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Accelya Holding (Luxembourg) S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127 787 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 April 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 29 June 2007, number 1314. The articles of association have been last amended on 13 March 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph Wagner, published on 17 May 2008 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1199.

The meeting was opened at with Mrs Marie-Madeleine Werner, maître en droit, professionally residing in Luxembourg in the chair,

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty thousand three hundred twenty-four euro (EUR 450,324.-) in order to increase it from its current amount of six million four hundred thirty-six thousand four hundred forty-three euro (EUR 6,436,443.-) up to an amount of six million eight hundred eighty-six thousand seven hundred sixty-seven euro (EUR 6,886,767.-) through the issue of four hundred fifty thousand three hundred twenty-four (450,324) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) per share;

2. Decision to allow the possibility to suppress the institution of statutory auditor(s) if the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings;

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company;

4. Subsequent amendment to article 24 of the articles of association of the Company.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty thousand three hundred twenty-four euro (EUR 450,324.-) in order to increase it from its current amount of six million four hundred thirty-six thousand four hundred forty-three euro (EUR 6,436,443.-) up to an amount of six million eight hundred eighty-six thousand seven hundred sixty-seven euro (EUR 6,886,767.-) through the issue of four hundred fifty thousand three hundred twenty-four (450,324) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

Subscription and Payment

The meeting, after having stated that some shareholders, waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the new shares the following persons.

There appeared Mrs Marie-Madeleine Werner, maître en droit, residing in Luxembourg, who declares to subscribe:

- in the name and for the account of Chequers Capital XV FCPR., Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its manager, Chequers Partenaires S.A., a société anonyme, having its registered office at 48 bis, avenue Montaigne, 75008, Paris, registered with the Paris trade and companies register under number B 433 958 279, represented by its Président Directeur Général, Mr Denis Metzger, on the basis of a proxy dated 30 June 2011 to four hundred twenty eight thousand seven hundred and seven (428,707) new shares for a total subscription price of five million eight hundred seventy-six thousand one hundred and fifteen euro and thirty-seven cents (EUR 5,876,115.37) out of which four hundred twenty-eight thousand seven hundred seven euro (EUR 428,707) shall be allocated to the share capital and five million four hundred forty-seven thousand four hundred eight euro and thirty-seven cents (EUR 5,447,408.37) shall be allocated to the share premium;

- in the name and for the account of Indigo Capital IV LP, a limited partnership registered in England under number LP008361 with registered office at 25 Watling Street, London EC4M9BR, on the basis of a proxy dated 30 June 2011, to nineteen thousand seven hundred and two (19,702) new shares for a total subscription price of two hundred seventy thousand forty-seven euro and forty-four cents (EUR 270,047.44) out of which nineteen thousand seven hundred and two euro (EUR 19,702.-) shall be allocated to the share capital and two hundred fifty thousand three hundred forty-five euro and forty-four cents (EUR 250,345.44) shall be allocated to the share premium;

- in the name and for the account of Mrs Maria Lesueur, born on March 2, 1953 at Vouzela (Portugal) with address at 31, avenue Berryer, 78600 Maison-Lafitte, France, on the basis of a proxy given under private seal, to eight hundred sixty-five (865) new shares for a total subscription price of eleven thousand eight hundred fifty-six euro and twenty-one cents (EUR 11,856.21) out of which eight hundred sixty-five euro (EUR 865.-) shall be allocated to the share capital and ten thousand nine hundred ninety-one euro and twenty-one cents (EUR 10,991.21) shall be allocated to the share premium;

- in the name and for the account of Mr Francisco Mora, born in Lérida (Spain), on 16 June 1947, with address at Plaza Valles, 1 (Urbanizacion Vallpineda), 08750 Molins de Rei (Barcelona), on the basis of a proxy dated 28 June 2011, to eight hundred three (803) new shares, for a total subscription price of eleven thousand six euro and forty cents (EUR 11,006.40) out of which eight hundred three euro (EUR 803.-) shall be allocated to the share capital and ten thousand two hundred three euro and forty cents (EUR 10,203.40) shall be allocated to the share premium;

- in the name and for the account of Mr José Portabella, born on May 7, 1967 at Barcelona (Spain) and residing at Nau Santa Maria, 5, 2^o 1^a, 08017 – Barcelona, Spain, on the basis of a proxy dated 28 June 2011, to two hundred forty-seven (247) new shares for a total subscription price of three million three hundred eighty-five euro and fifty-four cents (EUR 3,385.54) out of which two hundred forty-seven euro (EUR 247.-) shall be allocated to the share capital and three thousand one hundred thirty-eight euro and fifty-four cents (EUR 3,138.54) shall be allocated to the share premium;

so that the amount of six million one hundred seventy-two thousand four hundred and ten euro and ninety-six cents (EUR 6,172,410.96) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Out of the total subscription price of six million one hundred seventy-two thousand four hundred and ten euro and ninety-six cents (EUR 6,172,410.96), an amount of four hundred fifty thousand three hundred twenty-four (450,324.-) is allocated to the share capital of the Company and an amount of five million seven hundred twenty-two thousand eighty-six euro and ninety-six cents (5,722,086.96) is allocated to the share premium account.

Second resolution

The general meeting resolves to allow the possibility to suppress the institution of statutory auditor(s) if the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings.

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 5 of the articles of association as well as article 24 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

Art. 5. The share capital is set at six million eight hundred eighty-six thousand seven hundred sixty-seven euro (EUR 6,886,767.-) consisting in six million eight hundred eighty-six thousand seven hundred sixty-seven (6,886,767) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

Art. 24. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro (EUR 4,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le premier juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Accelya Holding (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 787 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 29 juin 2007, numéro 1314. Les statuts de la société ont été modifiés le 13 mars 2008 suivant acte de Maître Joseph Wagner, publié le 17 mai 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée a été ouverte, sous la présidence de Mme Marie-Madeleine Werner, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président a désigné comme secrétaire l'assemblée a élu comme scrutateur Flora Gibert, employée demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante mille trois cent vingt-quatre euros (EUR 450.324.-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de six millions quatre cent trente-six mille quatre cent quarante-trois euros (EUR 6.436.443.-) à un montant de six millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-sept euros (EUR 6.886.767) par l'émission de quatre cent cinquante mille trois cent vingt-quatre (450.324) actions de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) par action.

2. Décision d'autoriser la possibilité de mettre fin à l'institution des commissaires aux comptes si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 24 des statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante mille trois cent vingt-quatre euros (EUR 450.324.-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de six millions quatre cent trente-six mille quatre cent quarante-trois euros (EUR 6.436.443.-) à un montant de six millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-sept euros (EUR 6.886.767.-) par l'émission de quatre cent cinquante mille trois cent vingt-quatre (450.324) actions de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) par action.

Souscription et Paiement

L'assemblée, après avoir constaté que certains actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles les personnes ci-après.

Aux présentes est intervenue Mme Marie-Madeleine Werner, maître en droit, résidant au Luxembourg, qui déclare souscrire et libérer:

- au nom et pour le compte de Chequers Capital XV FCPR., Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par son administrateur, Chequers Partenaires S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 48bis, avenue Montaigne, 75008, Paris, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 433 958 279, représenté par son Président Directeur Général, Mr Denis Metzger, sur la base d'une procuration en date du 30 juin 2011 à quatre cent

vingt-huit mille sept cent sept (428.707) nouvelles actions pour un montant total de souscription de cinq millions huit cent soixante-seize mille cent quinze euros et trente-sept cents (EUR 5.876.115,37) dont quatre cent vingt-huit mille sept cent sept euros (EUR 428.707.-) sont attribués au capital social et cinq millions quatre cent quarante-sept mille quatre cent huit euros et trente-sept cents (EUR 5.447.408,37) sont attribués à la prime d'émission;

- au nom et pour le compte de Indigo Capital IV LP, une société à responsabilité limitée, enregistrée en Angleterre sous le LP008361 avec son siège social au 25 Watling Street, London EC4M9BR, sur la base d'une procuration en date du 30 juin 2011, à dix-neuf mille sept cent deux (19.702) nouvelles actions pour un montant total de souscription de deux cent soixante-dix mille quarante-sept euros et quarante-quatre cents (EUR 270.047,44) dont dix-neuf mille sept cent deux euros (EUR 19.702.-) sont attribués au capital social et deux cent cinquante mille trois cent quarante-cinq euros et quarante-quatre cents (EUR 250.345,44) sont attribués à la prime d'émission.

- au nom et pour le compte de Mme Maria Lesueur, née le 2 mars 1953 à Vouzela (Portugal) résidant 31, avenue Berryer, 78600 Maisons-Lafitte, France, sur la base d'une procuration sous seing privé, à huit cent soixante-cinq (865) nouvelles actions pour un montant total de souscription de onze mille huit cent cinquante-six euro et vingt et un cents (EUR 11.856,21) dont huit cent soixante-cinq euros (EUR 865.-) sont attribués au capital social et dix mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et vingt-et-un cents (EUR 10.991,21) sont attribués à la prime d'émission;

- au nom et pour le compte de Mr Francisco Mora, né à Lérida (Espagne), le 16 juin 1947, résidant Plaza Valles, 1 (Urbanizacion Vallpineda), 08750 Molins de Rei (Barcelone), sur la base d'une procuration datée du 28 juin 2011, à huit cent trois (803) nouvelles actions, pour un montant total de souscription de onze mille six euros et quarante cents (EUR 11.006,40) dont huit cent trois euros (EUR 803.-) sont attribués au capital social et dix mille deux cent trois euros et quarante cents (EUR 10.203,40) sont attribués à la prime d'émission; -au nom et pour le compte de Mr José Portabella, né le 7 mai 1967 à Barcelone et résidant à Nau Santa Maria, 5, 2° 1a, 08017 – Barcelone, Espagne, sur la base d'une procuration en date du 28 juin 2011, à deux cent quarante-sept (247) nouvelles actions pour un montant total de souscription de trois mille trois cent quatre-vingt-cinq euro et cinquante-quatre cents (3.385,54) dont deux cent quarante-sept euros (EUR 247.-) sont attribués au capital social et trois mille cent trente-huit euros et cinquante-quatre cents (EUR 3.138,54) sont attribués à la prime d'émission;

De sorte que le montant de six millions cent soixante-douze mille quatre cent dix euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 6.172.410,96) est désormais à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

Sur un montant total de six millions cent soixante-douze mille quatre cent dix euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 6.172.410,96), un montant de quatre cent cinquante mille trois cent vingt-quatre (450.324.-) est attribué au capital social de la Société et un montant de cinq millions sept cent vingt-deux mille quatre-vingt-six euro et quatre-vingt-seize cents (EUR 5.722.086,96) est attribué à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser la possibilité de mettre fin à l'institution des commissaires aux comptes si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs(s) d'entreprises agréé(s) en conformité avec l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

A la suite des résolutions sus-mentionnées, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société ainsi que l'article 24 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à six millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-sept euros (EUR 6.886.767,-) composé de six millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-sept (6.886.767) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action.

Art. 24. Les opérations de la Société doivent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes (commissaire(s)), qui peuvent être ou non des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires doit désigner le ou les commissaire(s) aux comptes et doit déterminer la durée de leur mandat, qui ne doit pas dépasser six (6) ans.

Si les actionnaires de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) en conformité avec l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, il est mis fin à l'institution des commissaires aux comptes.

Frais

Les coûts, les dépenses, la rémunération ou les charges de tout ce qui incombent à la Société, qui en est chargée en raison du présent acte, et sont évalués à quatre mille euro (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des comparants et dans le cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi. Le document ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms, état civil et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M-M. WERNER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30352. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103299/226.

(110118314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Association Politiker.Lu, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7465 Nommern, 9A, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg F 8.808.

— STATUTS

Chapitre 1^{er}. Nom, Siège & Durée.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée: > Association Politiker.Lu, assoc. sans but lucratif

Son siège est à L- 7465 Nommern, 9a rue du Knapp. La durée est illimitée.

Art. 2. L'objet. L'association a l'objet de soutenir et gérer le site internet www. Politiker.lu.

L'association est neutre d'un point de vue philosophique, confessionnel et politique.

Chapitre 2. Membres

Art. 3. L'association se compose des associés et des membres donateurs.

Le nombre des associés est limité à treize.

Le nombre minimum des associés est fixé à trois.

Art. 4.a. Peuvent devenir membres donateurs:

Toute personne faisant un don en espèce.

Art. 4.b. Peuvent devenir associés:

Une personne physique qui est agréée par le conseil d'administration de l'association après une demande écrite. La qualité de l'associé agréé est acquise après paiement de la cotisation.

Art. 5. Un associé perd sa qualité:

a) par la démission écrite, par lettre recommandée.

b) en cas de non paiement de la cotisation, après avertissement et dans un délai de trois mois à partir de l'échéance de celle-ci.

c) par l'exclusion.

Art. 6. L'exclusion d'un associé est prononcée par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des deux tiers des voix des membres effectifs et à défaut du quorum des présents, par une majorité des deux tiers des présents à l'assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration peut prononcer une suspension provisoire, qui doit être ratifiée par l'assemblée générale.

L'exclusion d'un associé peut être prononcée dans les cas suivants:

a) pour manquement grave aux dispositions statutaires régissant l'association.

b) pour agissement contraire aux intérêts de l'association.

c) pour non paiement de la cotisation.

Art. 7. Cotisations. Le taux annuel des cotisations à verser par les associés est fixé annuellement par l'assemblée générale, sans pouvoir être supérieur à 30 Euro, valeur au nombre 100 de l'indice pondéré au coût de la vie au 1^{er} janvier 1948.

L'associé démissionnaire ou exclu n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations.

Chapitre 3. Administration

Art. 8. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres élus, pour un terme de trois ans, par l'assemblée générale. Tous les membres sortants sont rééligibles.

Art. 9. Les membres élus désignent entre eux, un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 10. Les candidatures pour un mandat d'administration doivent être adressées par écrit au président au moins 48 heures avant l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou la loi est de sa compétence.

Art. 12. L'association est valablement engagée par la signature conjointe du président, ou à défaut ou en son absence, du secrétaire ou à défaut du trésorier.

Chapitre 4. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale se réunit chaque année au cours du premier trimestre en séance ordinaire, en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande. La convocation sera faite au moins quinze jours à l'avance et renseignera sur l'ordre du jour. Toute proposition doit être portée à l'ordre du jour.

Les décisions des assemblées générales sont prises à la majorité des voix.

En cas d'égalité de voix la proposition soumise au vote est refusée.

Un associé peut se faire représenter par un autre membre sur présentation d'une procuration écrite.

Chaque associé présent ne peut faire valoir qu'une seule procuration.

Art. 14. L'assemblée générale prend toute décision intéressant l'association. Lors de l'assemblée générale ordinaire le Conseil d'administration présente les rapports détaillés sur sa gestion. Le procès-verbal des assemblées générales est adressé à tous les associés par les soins du secrétaire.

Art. 15. Le rapport du trésorier est rédigé par écrit et vérifié par deux vérificateurs, non membres du conseil d'administration, désignés par l'assemblée pour la durée d'un an.

Art. 16. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour les affaires lui réservés par la loi et notamment en ce concerne:

- a) la nomination et révocation des administrateurs,
- b) les modifications des statuts,
- c) la dissolution de l'association.

Art. 17. En cas de dissolution de l'association, le patrimoine social est versé à Eislecker Heem Lullange.

Art. 18. Tous les cas non prévus par les présents statuts sont réglés par référence à la loi sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

L'assemblée constituante qui s'est réunie à Michelau, le 11.05.2011 a approuvé les présents status.

Ferreira-Esteves Mike	9a rue du Knapp	L-7465 Nommern
Boz Franca	19 am Becheler	L- 7213 Bereldange
Tholl Joseph	5 op Harent	L-9171 Michelau

Référence de publication: 2011108234/76.

(110121277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Internationale Maklergesellschaft Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 140.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105398/10.

(110120389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

IRI Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9552 Wiltz, 3, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105399/10.

(110120856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

J.A.P. Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun-le-Tiche.
R.C.S. Luxembourg B 118.520.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105401/9.

(110120267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Wata SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.
R.C.S. Luxembourg B 80.997.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2011

Les actionnaires de la société WATA S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats de:

- Monsieur Jean-Claude WAUTERS, administrateur de société, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 25, rue Wecker (Administrateur + Président du Conseil d'Administration)
- Madame Edmée BASTIAN, administrateur de société, épouse de Monsieur Jean-Claude Wauters, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 25, rue Wecker (administrateur)
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt (administrateur)

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011109075/25.

(110124963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Jensen & Jensen Off Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 138.215.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2011105402/10.

(110120554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

CIE Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 114.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIE Property S.à r.l.

Naïm Gjonaj / Pierre Stemper

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011111433/12.

(110126880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.